

Fondation de prévoyance LPP
physioswiss
(Association Suisse de Physiothérapie - physioswiss)
Sursee (LU)

Comptes annuels 2016
(Synthèse)

Bilan
Compte d'exploitation
Annexe

Bilan (Synthèse)

	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
Actif		
Placements	5'017'865	6'204'668
Compte de régularisation actif	412'107	192'538
Actifs provenant de contrats d'assurance	<u>109'305'300</u>	<u>95'946'827</u>
Total de l'actif	<u><u>114'735'272</u></u>	<u><u>102'344'033</u></u>
Passif		
Dettes	444'758	527'284
Compte de régularisation passif	3'217'672	4'075'906
Réserve de contributions des employeurs	451'627	452'627
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	109'611'917	96'378'289
Passifs provenant de contrats d'assurance	109'305'300	95'946'827
Diverses provisions techniques	306'617	431'462
Réserve de fluctuation de valeurs	43'316	40'777
Capital de la Fondation/ Fonds libres	<u>965'982</u>	<u>869'150</u>
Total du passif	<u><u>114'735'272</u></u>	<u><u>102'344'033</u></u>

Compte d'exploitation (Synthèse)

	2016	2015
	CHF	CHF
Cotisations ordinaires et autres	11'268'062	10'272'936
Prestations de libre passage lors de l'entrée	10'655'986	9'635'431
<i>Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée</i>	21'924'048	19'908'367
Prestations réglementaires (rentes et versements en capital)	-2'645'872	-640'516
Prestations de sortie	-6'590'971	-9'038'987
<i>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</i>	-9'236'843	-9'679'503
Dissolution (+)/ Constitution (-) de provisions techniques	126'554	248'169
Rendement des prestations d'assurance	9'608'635	10'181'936
Rentes, versements en capital et libération des primes	2'793'740	813'806
Cessation des rapports de travail, versements anticipés pour EPL (logement), séparation	6'590'972	9'038'987
Parts d'excédents	223'923	329'143
Charges d'assurance	-21'750'749	-20'019'617
Primes d'assurance	-10'482'375	-9'478'511
Apports uniques aux assurances (provenant des prestations de libre passage lors de l'entrée)	-10'655'986	-9'635'431
Utilisation de l'excédent	-349'477	-672'060
Transferts Subsidés Fonds de garantie	-218'271	-192'538
Cotisations au fonds de garantie	-44'640	-41'077
<i>Résultat net de l'activité d'assurance</i>	<i>-12'015'560</i>	<i>-9'589'512</i>
Autres produits	574	0
Autres charges	-15	-559
Résultat net des placements	-38'773	-23'438
Frais d'administration	-534'059	-487'976
<i>Excédent des produits (+) / des charges (-)</i> <i>avant variation des Réserves de fluctuation de valeur</i>	<i>99'372</i>	<i>127'379</i>
Dissolution (+)/ Constitution (-) des réserves de fluctuation de valeur	-2'540	-5'246
<i>Excédent des produits (+) / des charges (-)</i>	<i>96'832</i>	<i>122'133</i>

Annexe (Synthèse)

1 Bases et organisation

11 **Forme juridique et objet social**

La Fondation a pour objet la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution pour les collaborateurs des membres de l'Association Suisse de Physiothérapie (physioswiss), ainsi que pour leurs ayants droit et héritiers face aux conséquences économiques liées à l'âge, au décès et à l'invalidité. Les physiothérapeutes indépendants membres de physioswiss peuvent s'affilier volontairement à la prévoyance professionnelle selon les conditions prévues en matière d'adhésion d'après les termes du règlement. La Fondation est une fondation commune au sens des art. 80 et suiv. du Code civil, de l'art. 331 du Code des obligations et de l'art. 48, al. 2 LPP.

La prévoyance professionnelle est fondée sur le principe de la primauté des cotisations et son fonctionnement est régi par le règlement de prévoyance entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

12 **Enregistrement LPP et fonds de garantie**

La fondation fournit des prestations globales au titre de la LPP. Elle est inscrite auprès de l'Office "Zentralschweizer BVG- und Stiftungsaufsicht (ZBSA)" à Lucerne. Elle cotise au fonds de garantie LPP.

13 **Indication des actes et des règlements**

Acte d'immatriculation de la fondation	18.06.2012
Règlement de prévoyance (6 plans de prévoyance) incl. Liquidation partielle	01.01.2015
Règlement d'organisation	01.01.2012
Règlement de placement	01.01.2014

14 **Organe de gestion paritaire / Droit de signature**

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la Fondation. Ses membres sont élus pour 3 ans (jusqu'en 2017). Les représentants des employeurs (Empl.) et des collaborateurs (Coll.) y sont représentés paritairement. Le Conseil de fondation se constitue lui-même.

Le Conseil de fondation	Fonction		Durée du mandat	Représentant Empl. / Coll.
Simon Didier	Président	*)	2015 - 2017	Coll.
Baumgartner Maria	Membre du Conseil		2015 - 2017	Empl.
Bruggemann Hans	Membre du Conseil		2015 - 2017	Coll.
Läser Edwin	Membre du Conseil		2015 - 2017	Coll.
Rüttimann Irma	Actuaire	*)	2015 - 2017	Empl.
Simon Elda	Membre du Conseil		2015 - 2017	Empl.

*) Signature collective à deux

Adresse	BVG - Vorsorgestiftung physioswiss c/o VCW Versicherungs- Treuhand AG Bösch 37, 6331 Hünenberg (ZG)
Téléphone	Tél. +41(0)41 785 04 40 Fax +41(0)41 785 04 41

15 Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Swiss Life Pension Services AG, Zürich, Herr Branko Poljak
Organe de révision	PK-Revision AG, Zürich, Herr Alfred Sutter
Bureau, administration	VCW Versicherungs-Treuhand AG, Hünenberg (ZG), Christof Hüsser et Cornelia Rutz
Autorité de surveillance	Zentralschweizer BVG- und Stiftungsaufsicht (ZBSA), Luzern

16 Employeurs affiliés

	31.12.2016	31.12.2015
	Nombre d'affiliés	Nombre d'affiliés
Nombre de cabinets affiliés à la Fondation LPP physioswiss, Sursee:	<u>708</u>	<u>689</u>

2 Membres actifs et rentiers**21 Assurés actifs**

	31.12.2016	31.12.2015
	Nombre d'assurés	Nombre d'assurés
Total (nombre)	<u>1'912</u>	<u>1'811</u>

22 Bénéficiaires de rentes

	31.12.2016	31.12.2015
	Nombre d'assurés	Nombre d'assurés
Retraités	37	27
Invalides	37	38
Veuves, veufs et concubin(e)s	2	2
Enfants	<u>13</u>	<u>14</u>
Total (nombre)	<u>89</u>	<u>81</u>

3 Nature des modalités d'accomplissement de l'objet social

La Fondation gère six plans de prévoyance professionnelle financés par les employeurs et les collaborateurs (couvrant tous la LPP).

Il s'agit de plans fondés sur la primauté des cotisations. Les cotisations sont supportées paritairement par les employeurs et par les collaborateurs.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence des méthodes

Les comptes annuels 2016 sont établis selon les normes Swiss GAAP RPC 26.

5 Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

51 Nature de la couverture des risques, réassurance

La Fondation de prévoyance LPP physioswiss a conclu des contrats d'assurance collective avec Swiss Life, Zurich. Les prestations au titre des risques liés à l'âge, au décès et à l'invalidité sont assurées dans le cadre de la prévoyance professionnelle.

Le coefficient de déduction pour coordination correspond à 7/8 de la rente maximale de vieillesse AVS résultant de la formule de calcul des rentes AVS, qui est calculée sur le salaire annuel pendant une durée exhaustive de paiement des cotisations.

52 Actifs et passifs résultant de contrats d'assurance

La couverture des risques est gérée par l'administration de Swiss Life

	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
Total Capital de couverture (actifs et retraités)	109'305'300	95'946'827
Total avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin)	47'056'074	42'365'076
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral	1,25 %	1,75 %

53 Provisions techniques

	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
Total des provisions techniques	306'617	431'462

Les provisions techniques sont des réserves liées à l'objet social de la Fondation, qui sont administrées par Swiss Life.

54 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance (par assurance) et provisions techniques	107'286'471	94'074'621
Réserve de fluctuation de valeurs	43'316	40'777
Provisions techniques (réserves de prévoyance non liées)	306'617	431'462
Fonds libres	965'982	869'150
Fortune à disposition pour couvrir les engagements réglementaires	108'602'386	95'416'010
Degré de couverture (Fortune disponible/capitaux engagés)	101.2%	101.4%

Grâce à cette solution d'assurance, la Fondation est en mesure de garantir à tout moment un taux de couverture d'au moins 100 %.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
--

61 Organisation de l'activité de placements, conseiller et manager de placement, règlement de placements

La Fondation de prévoyance professionnelle physioswiss effectue des placements conformément au règlement relatif aux placements, qui dispose que les dits placements sont limités jusqu'à maintenant aux actions de Swiss Life, gérées de manière interne.

62 Objectifs et calcul des réserves de fluctuation de valeur	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
Réserves de fluctuation de valeur au bilan	<u>43'316</u>	<u>40'777</u>
Valeur cible des réserves de fluctuation de valeur (montant)	<u>43'316</u>	<u>40'777</u>
Insuffisance des réserves de fluctuation de valeur	<u>0</u>	<u>0</u>

Les réserves de fluctuation de valeur s'élèvent à 30% de la valeur des titres et sont dotées à 100%.

Les autres placements chez Swiss Life relevant des dispositions des contrats d'assurances collectives, la constitution de réserves de fluctuation de valeur concernant ces "Actifs résultant de contrats d'assurance" relève de la compétence et de la responsabilité de Swiss Life.

63 Titres - Investissements	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
Actions Suisse, investissements directs	<u>144'388</u>	<u>135'921</u>
Total	<u>144'388</u>	<u>135'921</u>

Dans la rubrique Actions Suisse figurent les investissements directs en actions nominatives de Swiss Life Holding AG évaluées à leurs cours de bourse. Sur ces titres, une réserve pour fluctuation de valeurs a été constituée à hauteur de 30% (comme l'exercice précédent).

64 Explications relatives aux placements chez les employeurs - Investissements

Les comptes de cotisations des employeurs affiliés sont traités comme des comptes-courants "Créances des employeurs affiliés sur les organismes de prévoyance" et "Dettes des employeurs affiliés envers les organismes de prévoyance".

Créances des employeurs sur les organismes de prévoyance affiliés	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
Comptes courants / Créances des employeurs	<u>95'121</u>	<u>125'272</u>
Total des Comptes courants des employeurs (Créances)	<u>95'121</u>	<u>125'272</u>

Les comptes courants envers les organismes de prévoyance affiliés sont gérés en miroir et reflètent les "Comptes de paiements de primes" chez Swiss Life et sont rémunérés en conséquence par des intérêts.

Les contrôles d'encaissement et de solvabilité sont effectués en commun par le siège et par Swiss Life.

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

71 Explications relatives aux Actifs et Passifs du Bilan

Swiss Life, Zürich (Différents comptes - Soldes débiteurs)	31.12.2016	31.12.2015
Investissements	CHF	CHF
Total des actifs chez Swiss Life	4'706'161	5'881'218
Dettes envers les organismes de prévoyance affiliés	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
Comptes courants / Dettes envers les employeurs	444'758	527'284
Total Comptes courants des employeurs (Dettes)	444'758	527'284

Les "Dettes envers les organismes de prévoyance affiliés" d'un montant de CHF 444'758 (année précédente: CHF 527'284) incluent principalement des paiements d'avance et des écritures de bonification d'intérêts sur les comptes courants de cotisations des employeurs, qui peuvent être à nouveau portés en déduction selon les nouvelles dispositions comptables.

72 Explications relatives à certaines rubriques des comptes annuels

Cotisations ordinaires et autres	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
Contributions d'épargne	8'340'040	7'527'357
Contributions aux risques	1'784'749	1'621'047
Contributions aux coûts	357'585	330'107
Contributions au fonds de garantie	44'641	41'077
Total	10'527'015	9'519'588
Libération des primes en cas d'invalidité	-147'869	-173'290
Total Charges d'assurance (moins libération des primes)	10'379'146	9'346'298
Contributions au financement des frais d'administration	671'645	639'351
Total Cotisations ordinaires et autres	11'050'791	9'985'649

La rubrique "Contributions" s'analyse d'une part en contributions des employeurs et des collaborateurs et d'autre part en contributions légales obligatoires au fonds de garantie.

8 Demandes de l'autorité de surveillance

L'attestation officielle de révision émise par l'autorité de surveillance (ZVSA) au titre du rapport annuel 2015 en date du 9 janvier 2017 ne formule aucune remarque ni obligation.

9 Autres informations relatives à la situation financière

Selon la "détermination individuelle de l'excédent" de Swiss Life, des coûts de gestion et de clôture 2016 d'environ 1,3% ont été payés directement à la société fiduciaire VCW Versicherungs- Treuhand AG. Ces paiements sont effectués en application de la convention de provisionnement conclue avec Swiss Life et entrée en vigueur le 1.1.2009. Ceux-ci ne sont pas inclus dans la comptabilité de la Fondation de prévoyance LPP physioswiss. Le Conseil de la Fondation est informé de cette situation.

Aucune autre information relative à la situation financière n'est à mentionner.

10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement n'est à mentionner.